

PUY-DE-DÔME

Deux Clermontois se faisaient livrer du MDMA par courrier

Un couple de Clermontois devra s'expliquer prochainement en justice pour consommation de produits stupéfiants.

Les deux jeunes gens ont été interpellés par les services de la douane, mercredi, en possession de deux cents cachets de MDMA, molécule de la famille des amphétamines et principe actif de l'ecstasy. À l'unité, ce type de comprimé coûte environ 55 euros.

L'alerte a été donnée par les services douaniers parisiens qui sont tombés sur une enveloppe contenant les deux cents comprimés, lors d'un contrôle de fret postal. Un pli à

destination de la capitale auvergnate. Leurs collègues clermontois ont suivi le courrier jusqu'au domicile des destinataires, âgés de 27 et 35 ans.

Les Clermontois ont tous deux été remis aux services de police et placés en garde à vue.

L'enquête a permis d'établir que les cachets avaient été commandés aux Pays-Bas, vraisemblablement par Internet. Ils étaient destinés à la consommation personnelle du couple.

L'homme et la femme comparaitront en justice selon la procédure de reconnaissance préalable de culpabilité. ■

Émilie Zaugg

PUY-DE-DÔME ■ Un quinquagénaire condamné pour proxénétisme

L'amour rattrapé par la loi

Compagnon d'une prostituée, un Puydômois comparait en correctionnelle, jeudi, pour proxénétisme. Il a écopé d'une peine de prison avec sursis au terme d'un débat acharné.

Stéphane Barnoin
stephane.barnoin@centrefrance.com

Ces deux-là s'aiment, c'est sûr. « Personne ne conteste la sincérité de votre relation », pose d'ailleurs d'emblée le président de l'audience. C'est un (bon) début, mais ce n'est pas suffisant : car le cœur a aussi ses raisons que le droit ignore...

Très concrètement donc, voilà le mâle de ce couple improbable, la cinquantaine élégante et affûtée, fonctionnaire territorial de son état, propulsé devant un tribunal pour « proxénétisme aggravé » entre 2012 et 2016.

Photos et logement

« Il vous est reproché d'avoir tiré profit de l'activité de votre compagne », explicite le président. En guise de réponse, le prévenu fait un « non » ostensible de la tête.

L'homme avait pourtant été informé, dès le départ, de la subite reconversion de sa dulcinée. « Un jour,



COUPABLE D'AIMER ? Le prévenu a été condamné à trois mois de prison avec sursis. PHOTO D'ILLUSTRATION PIERRE COUBLE

elle m'a annoncé qu'elle voulait faire des massages à domicile. Et puis ça a dérivé, elle a commencé à faire autre chose », raconte-t-il pudiquement.

Les premières propositions de relations tarifées sont postées sur Vivas-treet. Avec succès. « J'y connaissais rien, je voyais pas notre vie comme ça, poursuit, embarrassé, le quinquagénaire. Mais elle m'a dit que c'était à prendre ou à laisser. J'ai accep-

té parce que je l'aime au plus profond de moi ».

Le compagnon pousse le dévouement jusqu'à faire les photos de sa moitié pour illustrer les annonces coquines. « Il valait mieux que ce soit moi qui m'en charge plutôt qu'un client, non ? ». Son nom apparaît aussi sur le bail de location d'un appartement réservé aux rendez-vous de madame, à Aubière. Explication : « Elle n'avait

pas de fiches de paie pour justifier ses revenus, j'ai dû me porter garant ».

Le couple ne mène pas grand train. Les frais de courses sont partagés. Idem pour les vacances. « Quand on se met en ménage avec une prostituée, on en accepte les conséquences, tacle Hervé Lhomme pour le parquet. L'amour n'est pas au-dessus de la loi. Vous avez contribué au développement de son site. Et vous avez bénéficié du produit de la prostitution ».

Et le boulanger ?

« Hypocrisie », rétorque M^e Renaud Portejoie. « Si l'on vous suit jusqu'au bout, le boulanger qui accepte 80 centimes d'une femme qu'il sait se prostituer est donc aussi un proxénète ! C'est absurde. Il n'y a eu, chez mon client, aucune volonté délibérée de profiter de quoi que ce soit. Les prostituées ont aussi, et heureusement, le droit d'aimer et de vivre en couple ».

Mais la relaxe plaidée est écartée par le tribunal, qui prononce une peine de trois mois de prison avec sursis. La défense a aussitôt annoncé son intention de faire appel. ■

FAITS DIVERS

PUY-DE-DÔME ■ Appel à témoins après l'accident avec le Samu

La police lance un appel à témoins après l'accident survenu mercredi matin, avenue Edouard-Michelin, à Clermont-Ferrand, entre un véhicule du Samu et une voiture (*lire notre édition de jeudi*). Toute personne ayant des informations peut contacter le commissariat au 04.63.05.77.92. Le choc avait fait cinq blessés, dont deux graves, une infirmière et un étudiant en médecine qui se trouvaient à bord de l'ambulance. ■

Les trois militants de la Cara toujours en garde à vue

Les trois militants de la Cellule antifasciste révolutionnaire d'Auvergne (Cara) arrêtés jeudi, après les dégradations commises au conseil départemental, à Clermont-Ferrand (*voir notre précédente édition*), étaient toujours en garde à vue, hier soir. Contrairement à ce que pouvait laisser penser un titre en première page de notre édition d'hier, ce sont bien trois activistes de la cellule antifasciste révolutionnaire d'Auvergne (Cara) qui ont été interpellés et non des militants du mouvement Nuit debout. ■

Un conducteur en garde à vue après un accident

Un fourgon qui circulait à hauteur de Gelles, hier, en début d'après-midi, a fait une sortie de route et a terminé sa course dans une buse en béton. Le passager, âgé de 36 ans, a été éjecté du véhicule. Pris en charge par les secours, il a été transporté à l'hôpital très grièvement blessé. Le conducteur, âgé de 27 ans, est indemne. Selon les premiers éléments, il conduisait en état d'ébriété. Il a été placé en dégrèvement puis en garde à vue. L'enquête pour déterminer les circonstances de l'accident a été confiée aux gendarmes de Rochefort-Montagne. ■

AURILLAC ■ Interdite de baignade à cause de son maillot

Une femme de confession musulmane s'est vue refuser l'accès aux bassins du centre aquatique d'Aurillac. Elle voulait se baigner avec un burkini, un maillot qui recouvre tout le corps sauf le visage, les mains et les pieds. Le règlement du centre aquatique communautaire stipule que les baigneurs doivent porter un maillot classique pour utiliser les bassins. Accompagnée de son mari, la femme a déposé plainte au commissariat d'Aurillac. ■

PARIS ■ Le grand prix « 1 jour 1 actu » remis par la Fondation Varenne

Rapprocher salles de classe et rédactions

Pour Lou, 11 ans, l'école est une chance. « Ça sert à apprendre et à se former pour plus tard », explique l'écolière.

Même âge et même enthousiasme pour Gabriel : « Ça permet de se faire plein d'amis ». Comme eux, tous les élèves de la classe de CM2 de l'école Alix, de Lyon, se sont penchés sur une question aussi simple que redoutable : « À quoi sert l'école ? »

Dans le cadre d'un concours organisé par Milan Presse, en partenariat avec la Fondation Varenne, ils ont livré leur réponse sous la forme d'un scénario pouvant être adapté en vidéo. Un coup d'essai gagnant : ils ont remporté le premier grand prix « 1 jour 1 actu » parmi deux cents classes participantes, du CE2 à la cinquième.

Partenariat

Une initiative positive pour l'équipe enseignante : « Les enfants ont exprimé des choses très pertinentes, indique Jean-Michel Panek, directeur de l'école. En s'interrogeant sur l'apport de l'école, cela leur permet de mesurer



LAURÉATS. Les élèves de la classe de CM2 de l'école Alix, de Lyon, se sont penchés sur une question aussi simple que redoutable : « À quoi sert l'école ? ». PHOTO MICHEL WASIELEWSKI

combien celle-ci est ouverte sur le monde. »

Forts de leur succès, les élèves ont été conviés, jeudi matin, au siège de la Fondation Varenne, à Paris, pour une master class menée notamment aux côtés de journalistes et de l'illustrateur Jacques Azam.

Objectif : participer à la réalisation d'une vidéo animée à partir de leur scénario et amenée à être diffusée sur France 4 dans le cadre de la série « 1 jour 1 question ». L'opération illustre toute la sensibilité, croissante, de la presse et

du milieu enseignant pour l'éducation aux médias.

« Il est essentiel de pouvoir rapprocher les salles de classe et les salles de rédaction », résume Georges Sanerot, président du directoire du groupe Bayard (propriétaire de Milan Presse).

« C'est notre mission », confirme Daniel Pouzadoux, président de la Fondation Varenne. Une mission essentielle : les événements tragiques de 2015 ont démontré, à ses yeux, toute l'urgence qu'il y avait à accompagner les jeunes dans le décryptage

de l'information et de l'image et le développement de leur esprit critique.

« Pour mener ce travail d'éducation aux médias et avoir un impact sur la jeunesse, il nous a paru intéressant de nous rapprocher du groupe Bayard, qui a une importante activité de presse pour enfants », explique Daniel Pouzadoux. Une alliance qui se poursuivra au-delà du concours « 1 jour 1 actu », un partenariat pluriannuel venant d'être signifié entre les deux structures. ■